

LA CHAPELLE SUR LOIRE

(Indre et Loire)

R é v i s i o n n ° 1

PLAN LOCAL D'URBANISME



3 - Les Orientations particulières d'aménagement



P.O.S. mis en révision le :

7 Octobre 2002

Projet P.L.U. arrêté le :

5 Juillet 2004

Mise à l'enquête publique le :

3 janvier 2005

P.L.U. révisé approuvé le :

5 septembre 2005

SOUS-PRÉFECTURE de CHINON

19 SEP. 2005

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
(Loi du 2 mars 1982)

AGENCE ECCE TERRA-PAYSAGE & URBANISME

8 rue du Bourg Joly - BP 7 - 49125 TIERCE

Tél : 02 41 42 84 08 Fax : 02 41 42 16 80 Mail : info@ecce-terra.fr

ECCE TERRA

BOIS-PILOT



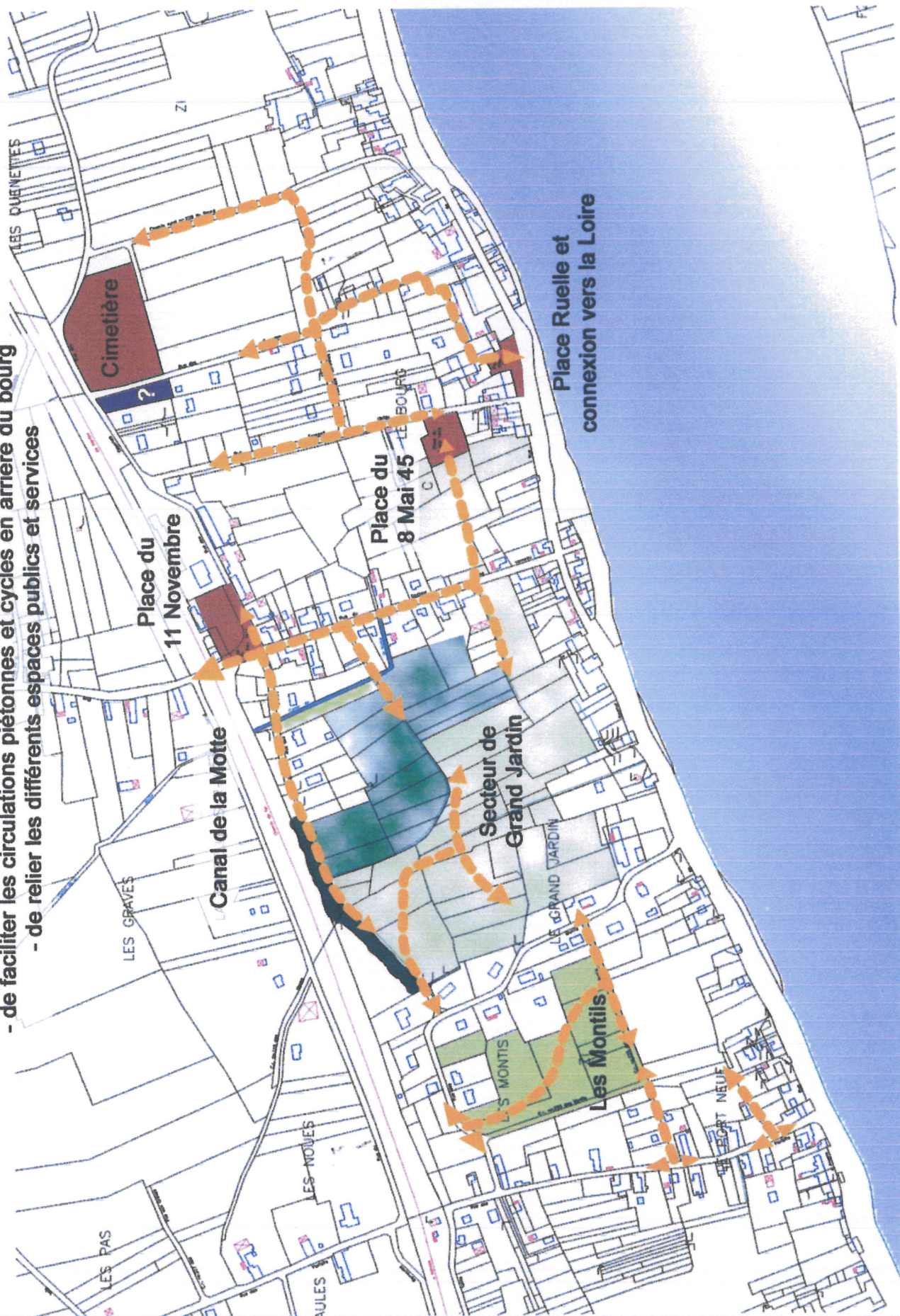
INTRODUCTION

- ◆ **Réflexion sur la création de liaisons douces facilitant les échanges au cœur de la trame bâtie et sur le devenir des terrains constituant les vides urbains**
- ◆ **Recomposition urbaine entre le site du Grand Jardin et la place du 8 Mai 1945 : développement touristique et services aux chapelons**
- ◆ **Requalification de la rue de Tours intégrant la place Ruelle.**

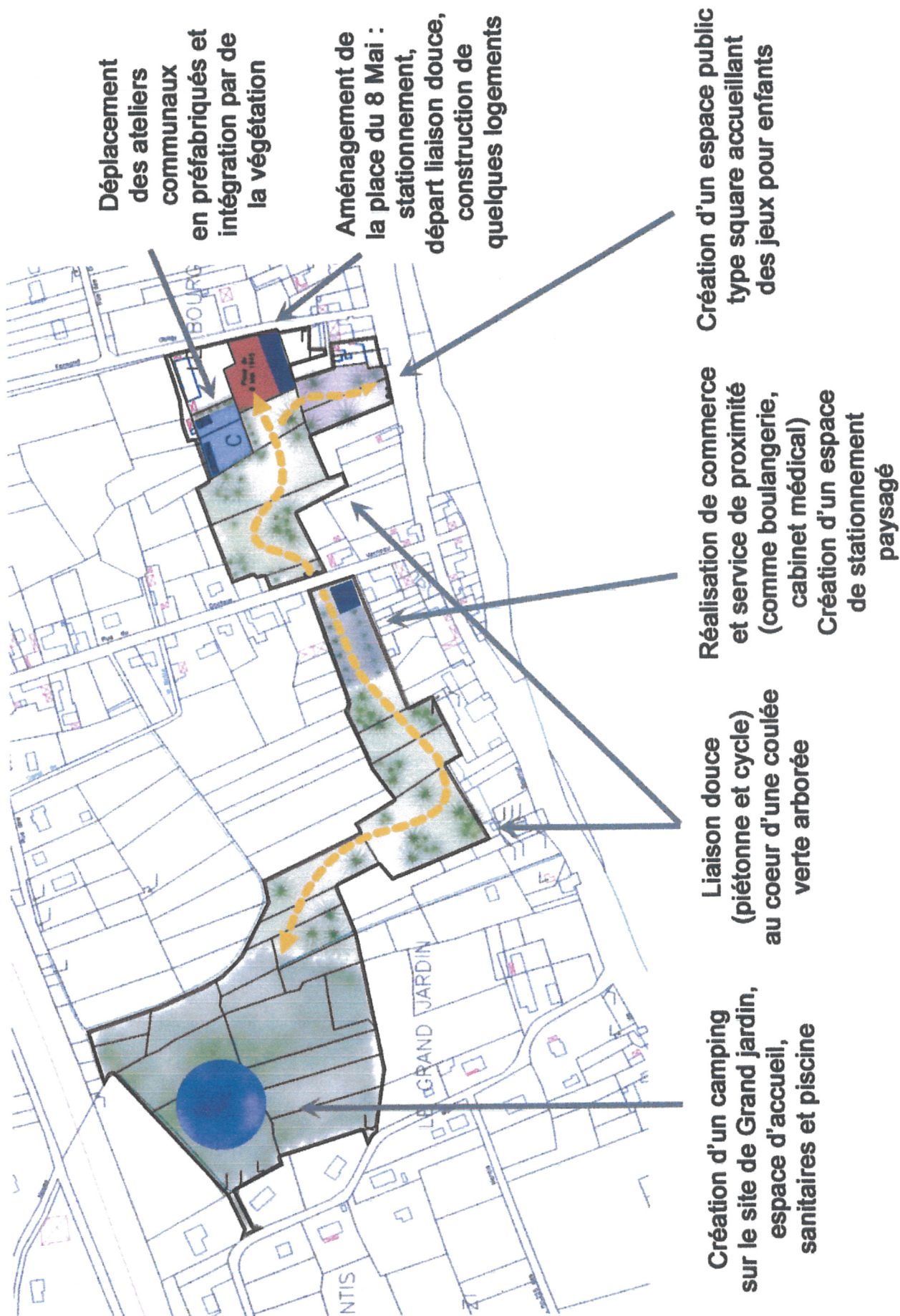
Création de liaisons douces

Les objectifs à atteindre sont :

- de faciliter les circulations piétonnes et cycles en arrière du bourg
- de relier les différents espaces publics et services



Recomposition urbaine entre le site de Grand Jardin et la Place du 8 Mai



Enjeux et Objectifs pour l'aménagement de la rue de Tours

Réalisation d'une étude de comptages routiers sur l'ensemble de la traversée avec quatre points de comptages, par exemple, un à l'entrée du Port Genièvre, deux en cœur d'agglomération et un au niveau de la sortie vers Saumur

Mise en place de liaisons piétonnes entre la Loire et le cœur de bourg

SEQUENCE D :

La réflexion sera analogue à celle menée sur la séquence B tout en intégrant au mieux les problématiques liées au carrefour entre la rue de Verneau, la RN 152 et la venelle vers la Loire.

SEQUENCE E :

Les propositions d'aménagement devront s'appuyer sur les traitements au sol déjà réalisés et ayant donné des résultats, une réflexion sur la sécurisation de l'acotement nord entre trottoir et le contrebas de la levée, la poursuite de la continuité piétonne avec le cas échéant des passages piétons protégés, la mise en place de stationnements éventuels.

Par ailleurs, une réflexion sur la réduction de la vitesse en aval permettrait de renforcer la sécurité à l'entrée du bourg.

SEQUENCE B :

Afin de réduire la vitesse et d'améliorer la circulation piétonne, la réflexion sur les aménagements devra s'articuler autour du maintien d'espaces de stationnements longitudinaux matérialisés par des accroches en dur et permettre l'étude de nouveaux tracés de trottoirs protégés

SEQUENCE C :

L'aménagement de cette séquence devra s'appuyer sur une amélioration de la sortie de la place Ruelle, une réflexion sur la localisation des passages piétons et l'accès au quai de Loire, le traitement de l'acotement nord par la mise en place de protection entre le trottoir et le contrebas de la levée, une réflexion sur la création éventuelle de stationnements longitudinaux ...

SITE DE PORT GENIEVRE :

Constituant l'entrée physique et urbaine dans le bourg, le site de Port Genièvre sera annoncé au préalable par une réduction progressive de la vitesse

SEQUENCE A :

Les propositions d'aménagement devront chercher à trouver un compromis entre :
aménagement de sécurité, réduction de la vitesse, valorisation de la traversée, pérennité de l'activité de restauration avec maintien d'un espace de stationnement facile d'accès tout en le différenciant visuellement de la voie principale.

Cette séquence accueille un des points d'accès à la Loire, d'où l'importance d'un passage piéton 'protégé' entre l'espace de stationnement et la Loire